Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le
ID : 035-253500953-20241015-BS15_OCT2024-DE

DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 15 octobre 2024

Date convocation : 04 octobre 2024

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le mardi 15 octobre Deux mille vingt-quatre à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	**10**	**Nombre de membres présents :**	**9**
Quorum :	**10**	**Nombre de pouvoirs :**	**0**
Nombre de votants :	**9**		

Etaient Présents : M. STEPHAN, ***Président,***
M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT, Mickaël LEFEUVRE, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, **Vice-*présidents,***

Etaient absents excusés : Mme Isabelle DUSSOUS,

Assistaient également à la réunion :

Mme Christèle MERHAND, ***Directrice adjointe,***
M. Romain MEREL***, Responsable service déchèterie,***
M. Olivier HASLE***, Responsable service collecte,***

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le
ID : 035-253500953-20241015-BS15_OCT2024-DE

BUREAU SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2024

DELIBERATION n°15 - BS 2024

(1.1 Marchés publics)

OBJET : DECHETERIE : Marché de location longue durée d'un camion polybenne : Régularisation financière liée aux pneumatiques

M. Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge des déchèteries, expose :

Dans le cadre d'un marché signé en date du 25/02/2020 avec la Société KERTRUCKS (marché de 60 mois), le syndicat loue depuis ans un camion porteur équipé d'un poly-benne dédié au transport de certains flux gérés en direct par le syndicat. (montant du marché 143 700 € H.T)

La gestion des différents remplacements des pneumatiques n'ayant pas été prise en charge par KERTRUCKS durant la durée du marché alors que cette démarche fait partie intégrante de celui-ci, il convient de procéder à une régularisation.

C'est pourquoi, la Société Kertrucks, après avoir pris connaissance des éléments techniques transmis par le syndicat (factures), propose une prise en charge à hauteur de 7 700 € HT.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR CE SUJET

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider l'émission d'un titre à l'encontre de la Société KERTRUCKS correspondant à la prise en charge des pneumatiques sur la période soit 9 240 € TTC**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents s'y rapportant.**

Nombre de votants : 9
Nombre de voix pour : 9
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le
ID : 035-253500953-20241015-BS16_OCT2024-DE

DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 15 octobre 2024

Date convocation : 04 octobre 2024

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le mardi 15 octobre Deux mille vingt-quatre à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	**10**	**Nombre de membres présents :**	**9**
Quorum :	**10**	**Nombre de pouvoirs :**	**0**
Nombre de votants :	**9**		

Etaient Présents : M. STEPHAN, ***Président,***
M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT, Mickaël LEFEUVRE, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, **Vice-*présidents,***

Etaient absents excusés : Mme Isabelle DUSSOUS,

Assistaient également à la réunion :

Mme Christèle MERHAND, ***Directrice adjointe,***
M. Romain MEREL, ***Responsable service déchèterie,***
M. Olivier HASLE, ***Responsable service collecte,***

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le
ID : 035-253500953-20241015-BS16_OCT2024-DE

BUREAU SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2024

DELIBERATION n°16 - BS 2024

(1.1 Marchés publics)

OBJET : COLLECTE : Marché de fourniture de bacs - attribution

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 23 Septembre 2020, attribuant certaines délégations au Bureau Syndical, notamment les décisions à prendre pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au Budget, pour des sommes comprises entre 45 000 et 214 000€ H.T,

M. Patrick ROBERT, Vice-Président en charge du suivi et de l'organisation des collectes, expose :

Le SMICTOM ayant besoin de se fournir en bacs « pucés » et pièces détachées, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour la fourniture et la livraison (transport et déchargement) de bacs roulants plastiques neufs et « pucés », destinés à la collecte en porte à porte des ordures ménagères des usagers (particuliers, professionnels, administrations, collectivités, en habitat individuel ou collectif) du territoire du SMICTOM Sud-Est 35. Un bac est composé d'une cuve, d'un couvercle, d'un axe et des roues.

PSE facultative : Rachat du parc existant pour recyclage.

PROCEDURE DE MARCHE : Marché passé selon la procédure adaptée

- Durée du marché : 1er janvier 2025 jusqu'au 31/12/2028, soit 4 ans
- Montant estimé du marché : 150 000€ HT

ANALYSE DES OFFRES :

Conformément à l'article L2152-7 du CCP 2019, les offres ont été classées selon les critères suivant :

1 Valeur technique de l'offre pondéré (40/100)
2 Prix des prestations (55/100)
3 Délai et conditions de livraison pondéré (05/100)

Le Bureau procède à l'analyse des offres :

NOTATION AVEC PSE	ESE	CONTENUR
VALEUR TECHNIQUE (40)	40.00	36.00
VALEUR FINANCIERE (55)	54.96	55.00
DELAI (5)	5.00	5.00
NOTE GLOBALE (100)	**99.96**	**96.00**
CLASSEMENT	**1**	**2**

L'offre de l'entreprise ESE, apparait comme techniquement et financièrement la plus adaptée.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le
ID : 035-253500953-20241015-BS16_OCT2024-DE

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR LE CHOIX DU CANDIDAT

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De retenir l'offre proposée par l'entreprise ESE intégrant la prestation supplémentaire éventuelle, offre techniquement et financièrement la plus adaptée,**
- **D'autoriser Le Président à signer et à notifier le marché à intervenir avec l'entreprise ESE pour la fourniture de bacs roulants pucés et pièces détachées pour un montant estimé à 138 446.60 € H.T (avec PSE), ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution.**

Nombre de votants : 9
Nombre de voix pour : 9
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN.

SMICTOM DU SUD-EST D'ILLE ET VILAINE
28, rue Pierre et Marie Curie ▪ 35500 VITRÉ
Tél. 02 99 74 44 47 ▪ contact@smictom-sudest35.fr
www.smictom-sudest35.fr

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le
ID : 035-253500953-20241015-BS17_OCT2024-DE

DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 15 octobre 2024

Date convocation : 04 octobre 2024

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le mardi 15 octobre Deux mille vingt-quatre à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	**10**	**Nombre de membres présents :**	**9**
Quorum :	**10**	**Nombre de pouvoirs :**	**0**
Nombre de votants :	**9**		

Etaient Présents : M. STEPHAN, ***Président,***
M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT, Mickaël LEFEUVRE, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, **Vice-*présidents,***

Etaient absents excusés : Mme Isabelle DUSSOUS,

Assistaient également à la réunion :

Mme Christèle MERHAND, ***Directrice adjointe,***
M. Romain MEREL, ***Responsable service déchèterie,***
M. Olivier HASLE, ***Responsable service collecte,***

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le
ID : 035-253500953-20241015-BS17_OCT2024-DE

BUREAU SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2024

DELIBERATION n°17 - BS 2024

(1.1 Marchés publics)

OBJET : BIODECHET : Marché d'animation sur le compostage domestique et collectif : avenant à intervenir

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 23 Septembre 2020, attribuant certaines délégations au Bureau Syndical, notamment les décisions à prendre pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au Budget, pour des sommes comprises entre 45 000 et 214 000€ H.T, ainsi que des avenants aux marchés et accords-cadres dans la limite de 15% du montant initial du marché quel que soit le type de marché lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

M. SORIEUX, Vice-Président en charge de la prévention et des biodéchets, expose :

Par délibération n°9 du Bureau syndical du 2 Avril 2024, il a été décidé d'attribuer le marché d'animation sur le compostage domestique et collectif comme suit :

Le lot 1 a été attribué à DU COMPOST ET DES GRAINES,
Le lot 2 à Le GRAND-R.

Le marché est prévu pour une durée de 2 ans.

Dans le lot 2, il a été constaté une erreur matérielle : la durée mentionnée est différente dans l'acte d'engagement au point 5.

Les parties ont convenu de régulariser l'erreur matérielle par avenant.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR LA PROPOSITION D'AVENANT A INTERVENIR

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'adopter l'avenant N°1 tel que présenté,**
- **D'autoriser Le Président à signer l'avenant N°1 à intervenir avec le Grand R, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Nombre de votants : 9
Nombre de voix pour : 9
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN.